



TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LES COURS

(SANS OSER LE DEMANDER)

Équipe du Bureau de la qualité des programmes (BQP)

12 décembre 2023

Cours – cadre réglementaire

Respect du [Règlement des études](#)

- section Définitions
- Annexes 1 et 2

Cours – cadre réglementaire

Conseillère, conseiller

Professeure ou professeur de l'Université compétent dans le domaine visé par une formation à l'intervention et responsable de l'encadrement de l'étudiante ou de l'étudiant à la maîtrise professionnelle.

Cotutelle

Organisation particulière d'un programme de doctorat où la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'une étudiante ou d'un étudiant est partagée entre l'Université et un autre établissement de niveau universitaire, sur la base d'une entente.

Cours

Activité de formation théorique ou pratique qui permet d'atteindre des objectifs de formation déterminés.

Cours à option

Cours au choix de l'étudiante ou de l'étudiant qui contribue à l'atteinte des objectifs du programme et à l'obtention du diplôme.

Cours compensateur

Cours de niveau préuniversitaire dont le contenu permet de satisfaire aux exigences d'admission à un programme ou de compenser certaines lacunes dans la formation de l'étudiante ou de l'étudiant.

Cours concomitant

Cours dont certains éléments du contenu sont si étroitement liés au contenu d'un autre cours que l'atteinte des objectifs de ce dernier est subordonnée à la poursuite des objectifs du cours concomitant; il doit donc nécessairement être suivi en même temps que le cours auquel il est concomitant, à moins qu'il n'ait été suivi avec succès précédemment.

Cours contributoire

Cours qui participe à l'atteinte des objectifs d'un programme et qui figure dans l'une ou l'autre des listes d'activités requises par les exigences de diplomation (cours obligatoires ou à option).

Cours intercycle

Cours pouvant contribuer à des programmes de deuxième et de troisième cycle, dont les objectifs et les modes d'évaluation sont propres au cycle visé.

Cours multicycle

Cours de premier cycle, dont les objectifs et les modes d'évaluation sont propres à ce cycle, jumelé à un cours de deuxième cycle.

Cours non contributoire

Cours qui n'entre pas dans la composition du programme de l'étudiante ou de l'étudiant et ne contribue pas aux exigences de diplomation, mais qui est néanmoins pris en considération dans le calcul des moyennes de session et de cycle.

Cours obligatoire

Cours considéré comme étant essentiel à l'atteinte des objectifs d'un programme, ou de l'une de ses composantes, et qui doit nécessairement être réussi pour l'obtention du diplôme.

Cours préalable

Cours qui permet l'acquisition des connaissances ou des méthodes de travail indispensables à la poursuite des objectifs du cours auquel il est préalable.

Crédit

Unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'une étudiante ou d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité de formation. Un crédit représente 45 heures d'apprentissage et de travail personnel.

Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)

Programme court de deuxième cycle comportant entre 24 et 30 crédits d'activités de formation.

Diplôme d'études supérieures sur mesure (D.E.S.)

Programme court de deuxième cycle de 30 crédits permettant de répondre aux besoins de formation d'une étudiante ou d'un étudiant, ou d'un petit groupe, autorisé dans les situations particulières où aucun programme proposé par l'Université ne permet de répondre à ces besoins.

Diplôme professionnel de troisième cycle

Programme court de troisième cycle comportant entre 24 et 30 crédits d'activités de formation.

Directrice, directeur de recherche

Professeure ou professeur de l'Université compétent dans le domaine visé par une formation à la recherche et responsable de l'encadrement de l'étudiante ou de l'étudiant à la maîtrise recherche ou au doctorat.

Directrice, directeur d'essai

Professeure ou professeur de l'Université compétent dans le domaine visé par une formation à l'analyse et responsable de l'encadrement de l'étudiante ou de l'étudiant à la maîtrise professionnelle.

Discipline

Domaine structuré du savoir possédant en propre un vocabulaire spécialisé ainsi qu'un ensemble de postulats, de concepts, de méthodes et de lois.

Dispense de cours

Reconnaissance d'acquis extrascolaires accordée lorsque la démonstration des acquis témoigne de l'atteinte des objectifs ou de la maîtrise des compétences d'un cours offert à l'Université.

Dispense de crédits

Reconnaissance d'acquis extrascolaires accordée lorsque la démonstration des acquis témoigne de l'atteinte des objectifs ou de la maîtrise des compétences d'une partie d'un programme offert à l'Université.

Doctorat

Programme conduisant à l'obtention d'un grade de troisième cycle et comportant un minimum de 90 crédits d'activités de formation.

Cours – cadre réglementaire

Annexe 1 – Codification des cours

1. Principes de la codification

- Codification structurée par discipline et cycle d'études
- Sigle à trois lettres lié au contenu de la discipline du cours
- Numéro à quatre chiffres dont le premier comporte une signification (voir point 2)
- Numérotation structurée par cycle d'études
- Au 1^{er} cycle, numérotation structurée par niveau (voir point 3)

2. Signification de la codification

XYZ-0000 Préuniversitaire

XYZ-1000 1^{er} cycle (cours de base)

XYZ-2000 1^{er} cycle (cours intermédiaire)

XYZ-3000 1^{er} cycle (cours avancé)

XYZ-4000 1^{er} cycle (multicycle) jumelé avec 2^e cycle

XYZ-5000 Études postérieures aux doctorats de 1^{er} cycle en médecine et en médecine dentaire

XYZ-6000 2^e cycle

XYZ-7000 2^e ou 3^e cycle (intercycle)

XYZ-8000 3^e cycle

XYZ-U000 Unité d'éducation continue (UEC)

Séquence de centaines

Série 800

Numérotation réservée à des besoins administratifs (recherche, mobilité étudiante, équivalence de crédits, etc.)

Série 900

Numérotation réservée à des cours pouvant être suivis par des étudiantes et des étudiants de programmes autres que celui de la discipline principale

3. Premier cycle – numérotation par niveau

Niveau 1000 : cours de base

Cours initiant à la discipline, au domaine du savoir ou au champ d'études

Niveau 2000 : cours intermédiaire

Cours exigeant une préparation initiale, car son contenu permet de comprendre la matière d'un ou de plusieurs autres cours

Niveau 3000 : cours avancé

Cours exigeant des connaissances plus approfondies que l'étudiante ou l'étudiant suit en fin de cheminement

Niveau 4000 : cours multicycle

Cours de 1^{er} cycle, dont les objectifs de formation et les modes d'évaluation sont propres à ce cycle, jumelé à un cours de 2^e cycle

4. Deuxième et troisième cycles – numérotation par cycle

Niveau 6000 : cours de 2^e cycle

Cours appartenant exclusivement à des programmes de 2^e cycle

Niveau 7000 : cours intercycle (2^e ou 3^e cycle)

Cours pouvant contribuer à des programmes de 2^e ou de 3^e cycle, dont les objectifs de formation et les modes d'évaluation sont propres au cycle visé.

Niveau 8000 : cours de 3^e cycle

Cours appartenant exclusivement à des programmes de 3^e cycle

Cours – cadre réglementaire

Annexe 2 – Explications de la description d'un cours

EXEMPLE DE COURS

1. ERU-6950 – Projet d'intervention stratégique
2. Ce cours consiste à analyser un problème auquel est confrontée au moins une entreprise du secteur agroalimentaire. Les étudiants doivent déceler le problème, présenter les contextes économique, politique et réglementaire qui le caractérisent, utiliser des méthodes appropriées pour le traiter et déterminer les forces et les limites de leur travail.
3. 6,000 crédits inscrits
4. 2,000 heures de cours
5. 0,000 heures de labo
6. 16,000 autres heures
7. Cycle(s) : Deuxième cycle
8. Mode d'enseignement : Régulier
9. Faculté : Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Département : Économie agroalimentaire et sciences de la consommation
10. Restrictions :
Doit être inscrit à : Deuxième cycle
11. Concomitants : ERU-7004
12. Cours équivalents ou jumelés : Aucun
13. Préalables : ERU-6001 OU MNG-6010

1. Sigle, numéro et titre du cours : un cours est désigné par un sigle de trois lettres indiquant la discipline traitée, par un numéro de quatre chiffres significatif et par un titre.
2. Description sommaire : résumé du contenu du cours qui présente le sujet, l'approche, l'étendue et la pertinence du cours.
3. Nombre de crédits alloués au cours : un crédit représente 45 heures de travail sous forme d'étude individuelle, de présence dans une salle de cours, dans un laboratoire, dans un atelier ou dans un stage.
4. Heures de cours : heures-semaine de présence consacrées à un enseignement magistral, à des conférences ou des séminaires ou à des rencontres de tous les étudiants d'un cours.
5. Heures de labo : heures-semaine de présence consacrées à des répétitions en petits groupes, des travaux pratiques ou des projets dans des locaux spécialisés.
6. Autres heures : heures-semaine de travail personnel estimées pour l'étudiant.
7. Cycle(s) : cycle d'études
8. Mode d'enseignement : permet de distinguer entre le cours régulier, le stage, les activités de recherche, le cours connexe (section associée à un cours lorsqu'il comporte un laboratoire) et les cours sans évaluation (par exemple, les cours utilisés dans le cadre de la mobilité).
9. Faculté et département responsables du cours
10. Restrictions : restrictions d'inscription à un cours se rapportant notamment au programme d'études, à la majeure ou au cycle.
11. Concomitant : cours qui doit être suivi en même temps qu'un autre cours.
12. Cours équivalents ou jumelés
Cours équivalents : activités de même cycle dont le contenu est identique ou très semblable. La réussite de l'un signifie la reconnaissance de l'autre.
Cours jumelés : activités de cycles différents. L'étudiante ou l'étudiant qui a suivi le cours de niveau 4000 ne peut pas suivre le cours correspondant de niveau 6000 ou 7000 s'il poursuit des études au 2^e ou au 3^e cycle et il ne peut pas demander à la direction de son programme de le reconnaître.
13. Préalable : cours qui doit être suivi avec succès avant de s'inscrire au cours présenté. L'astérisque qui suit un numéro signifie que ce cours peut être suivi à une session antérieure ou à la même session que l'activité demandant ce préalable.

Cours - fiches BQP

Plus de 25 fiches d'information sur le [site du BQP](#)

1. Activités de recherche (modification de la répartition)
2. Ajout dans un programme
3. Charge de travail (répartition des heures hebdomadaires)
4. Concomitants
5. Création
6. Création dans une langue autre que le français
7. Désactivation
8. Description sommaire
9. Échelle de notation
10. Intercycle
11. Lien cours / programme
12. Modification
13. Multicycle (jumelé)
14. Numérotation
15. Préalable
16. Préalable avec inscription simultanée permise
17. Réactivation
18. Réitération
19. Repositionnement dans un programme
20. Restriction permanente d'inscription
21. Retrait d'un programme
22. Sigle
23. Sigle (création nouveau)
24. Stage (qui confère le temps complet)
25. Substitution permanente (cours équivalent)
26. Titre

Écrans à consulter

- SCACRSE (informations essentielles d'un cours)
- SCADETL (informations détaillées sur le cours)
- SCARRES (restrictions d'inscriptions pédagogiques)
- SCASYLB (plan de cours)

Banner

SCACRSE (informations essentielles d'un cours)

- Détails du cours
- Cycle du cours
- Système de notation
- Mode d'enseignement
- ~~Préférence de local et d'attribut de salle~~

Banner

SCACRSE (informations essentielles d'un cours)

  Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR)

Matière:

...

Cours:

...

Session:

...

Titre de cours:

Mise en route: remplissez les champs ci-dessus, puis cliquez sur Lancer. Pour une recherche à l'aide du nom, appuyez sur Tabulation depuis un champ de NI, saisissez vos critères de recherche, puis appuyez

Banner

SCACRSE (informations essentielles d'un cours)

L'AVAIL

Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR)

Matière: *** Actuariat

Cours: ***

Session: ***

Titre de cours:

Mise en route: remplissez les champs ci-dessus, puis cliquez sur Lancer. Pour une recherche à l'aide du nom, appuyez sur Tabulation depuis un champ de NI, saisissez vos critères de recherche, puis appuyez sur Entrée.

Cours existants

Critères

Matière	Cours	Session d'effet	Titre	Statut	Session de début	Session de fin	Date d'activité
ACT	1000	200905	Introduction à l'actuariat I	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1000	201401	Introduction à l'actuariat I	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1000	201805	Introduction à l'actuariat I	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1001	200905	Mathématiques financières	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1001	201401	Mathématiques financières	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1001	201509	Mathématiques financières	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1001	201805	Mathématiques financières	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1002	200905	Probabilité risques actuariels	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1002	201401	Probabilité risques actuariels	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1002	201805	Probabilité risques actuariels	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1003	200905	Compléments de mathématiques	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1003	201401	Compléments de mathématiques	A	200905	999999	2007/10/03
ACT	1003	201805	Compléments de mathématiques	A	200905	999999	2007/10/03

Banner

SCACRSE (Détails du cours)

UNIVERSITÉ LAVAL

Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR)

AJOUTER

RÉCUPÉRER

ASSOCIÉS

OUTILS

Matière: ACT Actuariat Cours: 1000 Session: 202309 Titre de cours: Introduction à l'actuariat I

Recommencer

DÉTAILS DU COURS

+

 Insérer

-

 Supprimer

+

 Copier

▼

 Filtrer

De session

201805

Copier

À la session

999999

Titre de cours*

Introduction à l'actuariat I

Approbation

Code financement:

6303

Mathématiques appliquées

Dispense préalable

Durée

Faculté*

36

Sciences et génie

Division

Département

3611

FSG École d'actuariat

Statut*

A

Actif

☐ Formation continue

☐ Dispense scola

☐ Frais suppl

Méthode vérification préalable:

☒ Base ou aucun(e) ☐ CAPP ☐ DW

☐ Plan existe

☐ Titre long existe

Heures

	Min	Aucun/Oui/À	Max
FC ou crédits	3,000		
Facturation *	3,000		
Cours	4,000		
Labo	0,000		
Autre	5,000		
Contact	9,000		

Détails de redoublement

Limite

2

Horaires maximum

3,000

Statut redoublement

Banner

SCACRSE (Cycle du cours)

 Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR) 

Matière: ACT Actuariat Cours: 1000 Session: 202309 Titre de cours: Introduction à l'actuariat I

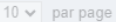
▼ CYCLE DU COURS

De session

 Copier

À la session:

Cycle *	Description
 ...	Premier cycle

 1 sur 1  10 par page

Banner

SCACRSE (Système de notation)

 Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR) 

Matière: ACT Actuariat Cours: 1000 Session: 202309 Titre de cours: Introduction à l'actuariat I

▼ SYSTÈME DE NOTATION

De session	200905	 Copier	À la session	99999
Sys. notation *		Description		
L	...	Notation alphabétique		

 1 sur 1  10 par page

Banner

SCACRSE (Mode d'enseignement)

(à ne pas confondre avec Formule d'enseignement - horaire)

 Informations essentielles d'un cours SCACRSE 9.3.23 (ETPR)

Matière: ACT Actuariat Cours: 1000 Session: 202309 Titre de cours: Introduction à l'actuariat I

MODE D'ENSEIGNEMENT

De session

 Copier

À la session

Horaire *	Description	Approche pédagog	Description	Charge de travail	Surcharge d'insc
	... Régulier	-	-		

 sur 1  10 par page

Banner

SCADEL (informations détaillées sur le cours)

- Concomitants et équivalents
- ~~Code de frais (SF)~~
- Attributs de diplôme
- ~~Institutions de transfert~~
- ~~Données supplémentaires~~
- Description de cours
- ~~Texte de cours~~
- ~~Intégrateurs partenaires~~

Banner

SCADETL (Concomitants et équivalents)

 Informations détaillées sur le cours SCADETL 9.3.23 (ETPR)

Matière: ANM Anatomie Cours: 1004 Session: 201909 Titre de cours: Anatomie fonctionnelle 1

Concomitants et équivalents	Codes de frais	Attributs diplôme	Institutions de transfert	Données supplémentaires	Description de cours	Texte de cours	Intégrateurs partenaires
-----------------------------	----------------	-------------------	---------------------------	-------------------------	----------------------	----------------	--------------------------

▼ COURS CONCOMITANT

De session	201301				 Maintenance		À la session	999999
Matière *								
ANM	***	1008						
◀ ◻ 1 sur 1 ▶ 10 ▼ par page								

▼ COURS ÉQUIVALENT

De session	200905				 Maintenance		À la session	999999
Matière *		Cours *		Session de début *		Session de fin *		
ANM		1000		200905		999999		
ANM		23360		200409		200901		
ANM		23610		000000		200901		
◀ ◻ 1 sur 1 ▶ 10 ▼ par page								

Banner

SCADETL (Attributs de diplôme)

 Informations détaillées sur le cours SCADETL 9.3.23 (ETPR)

Matière: ACT Actuariat Cours: 8809 Session: 201909 Titre de cours: Activités rech. cotutelle

Concomitants et équivalents	Codes de frais	Attributs diplôme	Institutions de transfert	Données supplémentaires	Description de cours	Texte de cours	Intégrateurs partenaires
-----------------------------	----------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------	----------------------	----------------	--------------------------

▼ ATTRIBUTS DIPLÔME

De session

Maintenance

À session

Attribut *	Description
COTU	*** Cotutelle

1 sur 1 10 par page

Banner

SCADETL (Description de cours)

Note : certaines descriptions sommaires contiennent des codes HTML

The screenshot shows the 'Informations détaillées sur le cours SCADETL 9.3.23 (ETPR)' page. The header includes the Université Laval logo and navigation tabs: 'Concomitants et équivalents', 'Codes de frais', 'Attributs diplôme', 'Institutions de transfert', 'Données supplémentaires', 'Description de cours' (selected), 'Texte de cours', and 'Intégrateurs partenaires'. A yellow highlight is under the 'DESCRIPTION DE COURS' tab. Below the tabs, there are input fields for 'De session' (200905), 'À session' (999999), and a 'Maintenance' button. The main content area, labeled 'Description *', contains the following text: 'Notions de risque : assurables, non assurables. Types de risque : vie, non vie; court et long terme. Contrats d'assurance vie : principes généraux : assurance traditionnelle, assurance universelle; rentes; sélection; exemples. Contrats d'assurance non vie : principes généraux; assurance auto, habitation, responsabilité; classification; exemples. Contrat d'assurance maladie : principes généraux; assurance privée; sélection; exemples. Notions de réassurance : but; types de contrats; exemples.'

Banner

SCARRES (restrictions d'inscriptions pédagogiques)

- Domaine et champ d'études (département, champs d'études)
- ~~Niveau et cycle~~
- ~~Diplôme et programme~~
- ~~Campus et faculté~~
- ~~Attribut et promotion d'étudiant (attribut d'étudiant et cohorte)~~

Banner

SCARRES (Domaine et champ d'études (département, champs d'études))

 Restrictions d'inscriptions pédagogiques SCARRES 9.3.25 (ETPR) AJOUTER RÉCUPÉRER

Matière: ACT Actuariat Cours: 1002 Session: 201909 Titre de cours: Probabilité risques actuariels

Domaine et champ d'études

Niveau et cycle

Diplôme et programme

Campus et faculté

Attribut et promotion d'étudiant

▼ RESTRICTIONS DE DÉPARTEMENT

De session

201909

Maintenance

À la session

999999

Inclure/exclure (I/E)

☐ Inclure

☒ Exclure

Département	Description

1 sur 1 10 par page

▼ RESTRICTIONS DE CHAMP D'ÉTUDES

Session de début

200905

Maintenance

À la session

999999

Inclure/Exclure (I/E)

☒ Inclure

☐ Exclure

☐ Ts types champ études

Type

MAJOR

Majeure

1 sur 1 1 par page

Code	Description
ACT	Actuariat

1 sur 1 10 par page

 UNIVERSITÉ
LAVAL

Banner

SCARRES (Niveau et cycle)

 Restrictions d'inscriptions pédagogiques SCARRES 9.3.25 (ETPR)

Matière: ACT Actuariat Cours: 7015 Session: 201909 Titre de cours: Lectures dirigées

Domaine et champ d'études	Niveau et cycle	Diplôme et programme	Campus et faculté	Attribut et promotion d'étudiant
---------------------------	-----------------	----------------------	-------------------	----------------------------------

▼ RESTRICTIONS DE NIVEAU

Niveau	Description

◀ ◀ 1 sur 1 ▶ ▶ 10 ▼ par page

▼ RESTRICTIONS DE CYCLE

Cycle	Description
2	Deuxième cycle
3	Troisième cycle

◀ ◀ 1 sur 1 ▶ ▶ 10 ▼ par page

Banner

SCARRES (Diplôme et programme)

 Restrictions d'inscriptions pédagogiques SCARRES 9.3.25 (ETPR)

Matière: ACT Actuariat Cours: 7016 Session: 202309 Titre de cours: Modél., éval. des risques vie

Domaine et champ d'études	Niveau et cycle	Diplôme et programme	Campus et faculté	Attribut et promotion d'étudiant
---------------------------	-----------------	----------------------	-------------------	----------------------------------

▼ RESTRICTIONS DE DIPLÔME

De session

202309

Maintenance

À la session

999999

Inclure/exclure (I/E)

☐ Inclure ☒ Exclure

Diplôme	Description

1 sur 1 10 par page

▼ RESTRICTIONS DE PROGRAMME

De session

202309

Maintenance

À la session

999999

Inclure/exclure (I/E)

☒ Inclure ☐ Exclure

Programme	Description
D-ACT	D actuariat
M-ACT	M actuariat
MM-ACT	MM actuariat

1 sur 1 10 par page

Banner

SCARRES (Campus et faculté)

 Restrictions d'inscriptions pédagogiques SCARRES 9.3.25 (ETPR)

Matière: ADM Administration Cours: 7900 Session: 202309 Titre de cours: Lectures dirigées

Domaine et champ d'études	Niveau et cycle	Diplôme et programme	Campus et faculté	Attribut et promotion d'étudiant
---------------------------	-----------------	----------------------	-------------------	----------------------------------

▼ RESTRICTIONS DE CAMPUS

De session202309

Maintenance

À la session999999

Inclure/exclure (I/E)☐ Inclure☒ Exclure

Campus	Description

1 sur 110 par page

▼ RESTRICTIONS DE FACULTÉ

De session200905

Maintenance

À la session999999

Inclure/exclure (I/E)☒ Inclure☐ Exclure

Faculté	Description
43	Sciences de l'administration

1 sur 110 par page

Banner

SCASYLB (plan de cours)

- Titre long du cours et ~~objectifs d'apprentissage~~
- ~~Matériels demandés~~
- ~~Exigences techniques~~

Banner

SCASYLB (Titre long du cours)

Plan de cours SCASYLB 9.3.16 (ETPR)

Matière: DRT Droit Cours: 1008 Session: 202309 Titre de cours: Docum. jurid., réd. note rech.

▼ TITRE LONG DU COURS

De session 201109 Maintenance À la session 999999

Titre Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche

URL

▼ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

De session 202309 Maintenance À la session 999999

Objectifs d'apprentissage

Banner

Accès aux écrans (en consultation)

Pour obtenir l'accès, il faut s'adresser au [responsable des demandes d'accès en gestion des études de votre faculté.](#)

Écrans SSAxxxx

Les écrans SSAxxxx = horaire = REG

- SSADETL
- SSASECT
- SSASECQ
- SSARRES
- etc.

Répertoires des cours

- [Capsule](#) = pour gestionnaires d'études
- [ULaval](#) = pour candidats et candidates/étudiants et étudiantes

Répertoires des cours - Capsule

← → ↻ capsuleweb.ulaval.ca/pls/etpr/bwckctlg.p_disp_course_detail?cat_term_in=202401&subj_code_in=ACT&crse_num_in=2001

Google CAPSULE RépertoireCours Horaire Formulaires Index cours Index programmes Vue administrative... ChercherUL UL Dictionnaire

CAPSULE

Le libre-service Web des études

Répertoires des cours

Délais d'affichage des modifications après saisie par BQP

- Immédiat dans Répertoire des cours – Capsule
- Le lendemain après 13h dans Répertoire – ULaval
- Peut prendre 24h à 1 semaine dans programme (ça dépend...)

Les cours

Actions possibles :

- création
- modification
- désactivation
- réactivation

Pour créer, modifier, réactiver ou désactiver une activité de formation, le personnel de la gestion des études doit accéder aux formulaires disponibles à gof.ulaval.ca en utilisant leur IDUL/NIP.

Le VPN doit être actif.

Les cours

- Formulaires GOF (Gestion de l'Offre de Formation) : possibilité de fermer un formulaire et d'y revenir sans perdre d'information (état : en rédaction)
- [Fiche d'information](#) formulaires GOF
- Regrouper toutes les modifications pour un cours pour une session donnée et ne faire qu'un seul envoi.
- Mise à l'horaire (dates REG) : ne pas confondre avec dates limites du BQP.

Description sommaire

Si le BQP modifie une description sommaire de façon importante, il retourne la demande à l'unité à laquelle le cours est rattaché en indiquant clairement les corrections apportées. L'unité assure le suivi auprès de la professeure ou du professeur responsable du cours et revient vers le BQP dans un délai maximal de deux semaines, à défaut de quoi la publication sera effectuée avec les corrections apportées par le BQP.

Les dates limites

Réception des demandes au BQP :

- 1^{er} février pour les sessions d'été et d'automne
- 1^{er} octobre pour la session d'hiver

Les dates limites

Calendrier - modifications pour A-24 (exemple)

- Sept./Oct./Nov./Déc. : rencontres CP (DD)
- Janvier : séance CF et envoi dossier au BQP
- Février/Mars : validation et saisie BQP
- Avril : inscriptions (contrat d'étude)

Les dates limites

Calendrier 2023-2024

Publication de l'horaire et du répertoire des cours (le BQP n'effectue plus de modifications aux cours et aux programmes après ces dates)

- 10 novembre 2023 pour l'hiver 2024
- 15 mars 2024 pour l'été 2024
- 28 mars 2024 pour l'automne 2024

Les dates limites

Calendrier 2023-2024

Lorsque la préparation du choix de cours pour l'inscription est déjà commencée (« panier »), le BQP ne peut modifier un cours ou un programme.

Donc, si la pré-inscription est ouverte, les versions officielles des cours et des programmes ne peuvent plus être changées, car elles sont déjà publiées.

QUIZ

3 questions

Bonnes pratiques

Consulter les ateliers antérieurs du BQP

30 sept. 2021 [Les liens entre l'évaluation périodique des programmes et l'amélioration continue des programmes](#)

21 oct. 2021 [Le fonctionnement des cours multicycles et intercycles](#)

18 nov. 2021 [La description officielle des programmes : l'importance des renseignements sur la direction de programme](#)

24 mars 2022 [Le repérage d'un cours dans les blocs d'exigence, les préalables de cours et les cours équivalents](#)

4 mai 2022 [Gestion de l'offre de formation \(GOF\) - formulaires du BQP](#)

17 nov. 2022 [Formulaires GOF, bonnes pratiques](#)

9 février 2023 [Bonnes pratiques : titre et description sommaire d'un cours](#)

9 mai 2023 [Rôle et responsabilités du Bureau de la qualité des programmes](#)

11 octobre 2023 [La modification des cours et des programmes : cadre général, procédures et bonnes pratiques](#)

Nous pouvons organiser une formation sur l'amélioration continue des cours et programmes dans votre faculté.

Une seule adresse pour communiquer avec l'équipe du BQP pour les modifications : bqp@bqp.ulaval.ca

Johanne, Marie-Claude, Marie-Josée et Véronique



Votre collaboration est précieuse

Merci d'avance !

www.bqp.ulaval.ca

bqp@bqp.ulaval.ca